

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Communauté de Communes de la Vallée de Villé

### Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de SAINT-MAURICE

Par arrêté communautaire du 4 février 2019, le président de la Communauté de Communes de la vallée de Villé a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°1 du P.L.U de la commune de SAINT-MAURICE.

La modification concerne le projet d'ouverture à l'urbanisation de 2,52 hectares d'une zone IIAU pour la classer ce secteur en zone IAU.

L'enquête est ouverte **du lundi 25 Février 2019 au vendredi 29 Mars 2019 inclus.**

Au terme de l'enquête, le projet de modification du P.L.U., éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Monsieur Thierry TOURNIER, Ingénieur commercial – Formateur intervenant, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes de la vallée de Villé et à la mairie de SAINT-MAURICE pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures

Mairie de SAINT-MAURICE :

- le mardi de 17 heures à 18 heures 30
- le vendredi de 16h à 18 heures

Une version numérique du dossier peut être consultée sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : <http://plui.valleedeville.fr/saintmaurice> . Cette version numérique peut aussi être consultée sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes pendant les jours et heures indiqués ci-dessus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de : Monsieur le commissaire enquêteur - Communauté de Communes de la vallée de Villé - 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG.

Des observations peuvent également être adressées par voie électronique à : [contact@valleedeville.fr](mailto:contact@valleedeville.fr), dont l'objet mentionnera : « Enquête publique relative à la modification n°1 du PLU de SAINT-MAURICE: observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la Communauté de Communes :

- le lundi 25 Février 2019 de 10 à 12 heures

**A la mairie de SAINT-MAURICE :**

- **le mardi 5 Mars 2019 de 16 à 18 heures**
- **le vendredi 15 Mars 2019 de 16 à 18 heures**
- **le vendredi 29 Mars 2019 de 16 à 18 heures**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture du Bas-Rhin, au siège de la Communauté de Communes de la vallée de Villé et à la mairie de SAINT-MAURICE aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes.

L'autorité responsable du projet de P.L.U est la Communauté de Communes de la vallée de Villé, représentée par son Président Jean-Marc RIEBEL dont le siège administratif est situé 1 rue Principale, 67220 BASSEMBERG. Des informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la communauté de communes à cette adresse.

Le Président, Jean-Marc RIEBEL